

Noël illuminé et enneigé



Nettoyage du bois du cimetière



Tournoi sportif de septembre

Villiers Info n°4 - Juin 2010

Nouvelles de l'AVEB



A l'heure du bilan de cette deuxième année, nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'évolution de notre association. C'est en effet plus de 70 inscrits qui participent à nos différentes activités.

Quelques nouvelles des sections :

- Yoga : la qualité du cours a attiré de nouveaux adhérents et nous sommes en train d'étudier la possibilité d'un deuxième cours afin de conserver la qualité et la convivialité de ce cours.
- Country: Le club de country s'est doté d'un nom (The Tennessee Mockingbird) et d'un logo. L'effectif de cette section est maintenant d'une trentaine d'adhérents et devrait encore augmenter en septembre avec la création d'une section débutants.
- Gymnastique : Christophe, notre sympathique prof, anime les deux cours de la semaine et rencontre un succès auprès des participants de tous âges et toutes conditions physiques. L'effectif est également en hausse mais reste modeste. La popularité de Christophe nous donne de grands espoirs pour l'année prochaine.
- Dessin : Une dizaine de personnes suit les cours un samedi sur deux dans la petite salle à côté de la salle des granges. Différentes formes de dessin et peinture sont proposées afin de découvrir celles-ci ou de se découvrir un talent caché.
- Tai Ji Qan : Nouvelle activité proposée cette année par Michel Barroy, celle-ci démarre timidement mais le bouche à oreille commence à fonctionner et des demandes arrivent pour l'année prochaine.

En plus de ces activités, l'AVEB a organisé deux bals country ainsi qu'un vide-grenier gratuit pour les habitants qui en font la demande.

Prévisions pour l'année prochaine, une baisse des cotisations pour les habitants de Villiers pour la deuxième année consécutive et un doublement du cours de Yoga si l'effectif continue de croître.

Edito

Deux ans déjà ! L'équipe municipale n'a pas ménagé ses efforts et vous avez tous pu remarquer comment déjà, par petites touches, le village avait changé. L'année en cours sera encore plus spectaculaire car ce sera celle des grands travaux, plusieurs articles qui suivent vont vous les décrire.

De telles réalisations ne peuvent se faire dans l'improvisation, car les études indispensables, les démarches nécessaires et obligatoires imposées par l'état pour la légalité des marchés publics et la recherche des subventions publiques sont autant d'étapes d'un parcours du combattant qui ralentissent la concrétisation de nos objectifs de début de mandat, la réussite finale n'en sera que plus belle !

Les finances municipales sont saines et l'argent de tous est utilisé, et continuera à l'être, avec rigueur et au profit de tous. Aussi, grands travaux obligent, les investissements collectifs consomment une grande part du budget, mais à quoi cela servirait-il de laisser dormir l'argent récolté à partir des impôts et taxes qui nous reviennent ?

Nous avons été élus en annonçant toute une série d'objectifs nous sommes en train de les réaliser, pas à pas, n'en déplaise à ceux qui n'en avaient annoncé aucun !



Votre Maire
Gilles GATTEAU

Comité de rédaction

G. Gatteau, C. Pierquin, I. Gardiol, V. Gatteau,
A. Truchon, C. Pellissier, P. Hoffman.

Réalisation

Photolabo Hassler
4 rue Dancourt - 77300 Fontainebleau
Tél. : 01 64 22 24 39 - www.photolabohassler.fr

Nouvelles du village



Avant, pendant, après

Depuis quasiment des décennies, le bois du cimetière n'avait pas connu d'entretien. Non seulement les lianes et les ronces avaient envahi le lieu mais des gravats de toutes sortes et de la ferraille y avaient été déposés au fil du temps. Or, depuis l'achat du broyeur, il fallait un lieu pour établir notre station de compostage et stocker le paillis issu du broyage. Il fallait également, d'une part, rendre l'endroit accessible aux habitants qui souhaiteraient du terreau ou du paillis pour leur jardin, et, d'autre part contrôler l'accès pour éviter la décharge sauvage dans le bois. Dans un premier temps, le bois a donc été débarrassé de ses lianes, ronces, bois mort debout, bois mort couché et tous les gravats, plastiques et ferraille ont été enlevés. Le stockage des déchets verts, feuilles, tontes a été réorganisé pour en faciliter la gestion. Des centaines de mètres cubes de terre végétale, issus notamment de l'arasement des bas-côtés, ont été apportés pour constituer un talus qui empêchera l'accès des véhicules indésirables et un portail a également été scellé.

Dans le parc, toute la zone à l'arrière des ateliers communaux et autour des anciennes écuries ressemblait plus à une décharge qu'à un parc paysager. C'était d'autant plus fâcheux que c'était quasiment la première chose que l'on découvrait en y entrant. Il aura fallu beaucoup de temps et d'énergie pour faire enlever les quelques 50 mètres cubes de tuiles, gravats, ferrailles et autres détritiques qui jonchaient la

zone, aussitôt remplacés par 70 mètres cubes de terre végétale pour permettre le rétablissement d'une pelouse. Des végélias, des spirées et un pommier arbustif ornemental ont été plantés pour fleurir l'ensemble.

Il y a quelques semaines, un coup de vent, bref mais dévastateur a soufflé sur la commune et nous avons eu à déplorer la chute de cinq grands arbres dans le parc. Non seulement ils ont été débités, dessouchés et débardés en un temps record grâce à la diligence des agents communaux mais deux magnolia à grandes fleurs, deux cèdres bleus et un pommier ont été immédiatement plantés en remplacement.

Sur la place, un massif de spirées a été créé à gauche du portail de la ferme, lui-même désormais encadré par deux ifs chandeliers. Autour de la mare, un saule mort a été abattu et remplacé.

Cette année, l'hiver a été particulièrement long et rigoureux et l'état de nos routes s'en est ressenti. Par grand froid, les flaques participent largement à la dégradation des revêtements. C'est pourquoi il a été décidé d'arser les accotements herbus de la rue de Fleury pour permettre à l'eau de s'écouler, même en cas de fortes pluies. Le résultat est probant et l'eau ne stagne plus désormais. De plus, le broyage des accotements s'en trouvera facilité et le matériel moins sollicité.

Le même traitement a été appliqué sur un côté de la route qui mène à Orsonville, très dégradée faute d'entretien. La portion de la rue de la Bascule entre le pont et l'entrée du village mériterait à l'évidence une réfection. Elle ne fait malheureusement pas partie de la voirie communale et nous ne pouvons pas intervenir. Les services compétents du Conseil Général ont été plusieurs fois sollicités, sans résultat à ce jour.

Villiers en fête

La taille modeste de notre village nous offre la possibilité de fêter en toute convivialité quelques moments simples de la vie quotidienne.

Ainsi, à Pâques, pour la troisième fois consécutive, les enfants ont pu collecter les chocolats dissimulés dans le parc de la mairie. Telle une volée de moineaux pépant d'excitation, les enfants ont fondu sur les trésors et, avec bonhomie, les plus grands ont

partagé avec les petits leur quête gourmande.

Un autre moment privilégié fut la venue au village du Père Noël, en calèche décorée de mille feux, tirée par un superbe et paisible cheval de trait. A la nuit tombée, accompagné de ses lutins, le Père Noël est passé dans les maisons déposer les présents que les enfants avaient commandés. La joie des petits, l'émotion des plus grands étaient au rendez-vous. La magie de Noël était là, magnifiée par la neige et les illuminations de saison dans tout le village.

L'équipe municipale vous donne rendez-vous pour la désormais traditionnelle fête



des sports et son barbecue de fin de saison, fixée cette année au 11 septembre. Tennis, ping-pong, pétanque, football, mettront en compétition les plus grands tandis que les plus jeunes s'amuseront à la pêche à la ligne, au chamboule-tout ou à la course en sac. D'avance, merci de votre participation.



Histoires d'eau

La piscine

Après trente ans de services notre piscine était clairement à bout de souffle et nécessitait des travaux d'envergure. D'une envergure telle qu'il fallait scinder le chantier en deux phases si l'on voulait ne pas manquer une saison. Les travaux de réhabilitation de la phase 1 viennent d'être réalisés :

Un local technique flambant neuf a été construit à l'arrière de la serre pour une meilleure intégration paysagère. Il abrite les tous nouveaux équipements hydrauliques, de filtration, de stérilisation et électrique. Dans le même temps, un pédiluve plus petit et plus hygiénique a été réalisé et les plages autour du bassin sensiblement élargies. Le carrelage du bassin, défaillant par endroits, a été repris. Une lisse basse de 1,10 m de haut, plus discrète, vient isoler le bassin de la pelouse environnante tandis qu'une clôture verte de 2m de haut sécurise toute la zone de baignade désormais séparée des autres installations.

L'année prochaine verra la création de nouveaux vestiaires-douches contigus au local technique et une possible restauration de la serre de 1870 (pour info : dans l'attente de la création des nouveaux vestiaires, la toiture du nouveau local technique est provisoire).

Notre piscine rénovée et gratuite ouvrira le samedi 26 juin 2010 (sous réserve des décisions administratives et des conditions climatiques) et fermera très certainement lors du 3^{ème} week-end de septembre selon les horaires suivants :

JUILLET : lundi : 16h15 à 19h45

du mardi au vendredi : 14h15 à 19h45

samedi et dimanche : 13h45 à 20h15

AOUT : lundi : 17h30 à 19h30

du mardi au vendredi : 14h15 à 19h45

samedi et dimanche : 13h45 à 20h15

SEPTEMBRE :

mercredi samedi et dimanche :

De 14h45 à 20h15

JUIN : mercredi samedi et dimanche :

De 14h45 à 20h15

La station d'épuration

Comme annoncé précédemment, les travaux de construction de notre nouvelle station d'épuration ont démarré au début du mois d'avril pour une durée d'environ 14 mois.

Le local technique de maintenance est d'ores et déjà sorti de terre. Sa toiture sera végétalisée. Le déroulement des opérations prévoit de mettre en service la filière de traitement des eaux usées d'ici 8 mois et ce qui permettra, dans la foulée, l'enlèvement de la cuve provisoire. Les 6 derniers mois seront consacrés à la construction du procédé des bacs rhizophites (bassins de roseaux) pour le traitement des boues.



Triste mois de mars sur la commune

Le 16 mars : Le brigadier-chef Jean Serge NERIN, bien connu sur Villiers-en-Bière, est tué en service par des présumés membres de l'ETA sur le chemin du Bréau.

Le 28 mars à 0h45 sur la D64 à proximité du carrefour de la Glandée l'inconscience d'un chauffard et la vitesse excessive sont la cause d'un dramatique accident avec un bilan très lourd : deux morts et

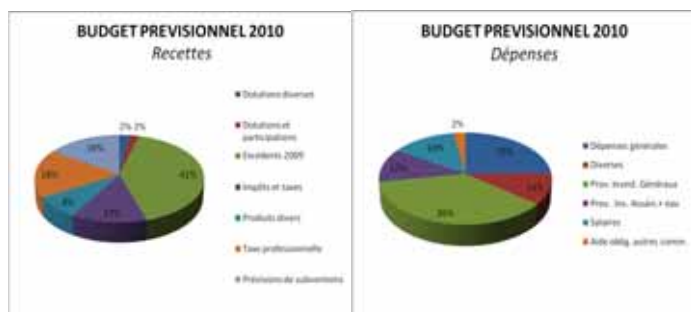
deux blessés. Une fois de plus ce quartier de Villiers-en-Bière (où la vitesse est limitée à 50 km/h) et la route ralliant la Glandée à Chailly (vitesse limitée à 70) sont trop souvent le théâtre d'excès de certains conducteurs qui n'hésitent pas à franchir les bandes blanches et rouler largement au dessus des normes autorisées. Il est grand temps que des dispositions soient prises pour arrêter le massacre...

A propos des finances

Chaque habitant est en droit de savoir comment la municipalité gère les finances de la commune. Sans rentrer dans tous les détails nous vous présentons dans ce tableau les chiffres globaux des quatre comptes de la commune adoptés en début d'année:

	Fonctionnement		Investissements	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Principal	733 270	557 561	37 632	184 461
Assainissement	28 149	57 287	16 630	80 293
Eau	13 393	2 614	2 592	0
CCAS	400	153		

Le budget prévisionnel voté pour l'exercice 2010 vous est présenté sous la forme de deux graphiques qui regroupent les 4 budgets (communal, assainissement, eau et centre communal d'action sociale).



Ils traduisent les grandes lignes de notre gestion qui consiste principalement :

- à rechercher si possible, systématiquement des subventions.
- à maintenir les impôts au niveau où ils se trouvaient ainsi que toutes les dépenses récurrentes telles que les services généraux, les salaires, et les fournitures générales
- à continuer l'effort de remise en état du patrimoine communal
- à préparer et à commencer les investissements durables tels que la réhabilitation de la piscine ou de la nouvelle station d'épuration.
- à doter le personnel de moyens de travail performants (remplacement ou nouvel achat)

Ils nécessitent de faire plusieurs commentaires :

- Pour l'année 2010 marquée par la suppression de la taxe professionnelle, l'état compense à l'euro près par une dotation exceptionnelle.

Les diverses dotations et impôts dont les taux communaux n'ont pas été changé, la majorité de nos prévisions de recettes restent semblables à celle de l'an passé.

Par contre cette année, nous avons pris en compte les subventions attribuées et notifiées pour la construction de la nouvelle station d'épuration qui ajoutent 16% à nos recettes.

- 2010 sera l'année de la réalisation de grosses parties de grands projets d'investissements qui concernent le patrimoine, la distribution de l'eau et l'assainissement collectif. C'est pourquoi nous avons prévu des provisions substantielles.

DES SOINS... Et pourquoi pas sur nos secteurs?

Lors d'un conseil communautaire qui a eu lieu à Villiers-en-Bière le 29 mars 2010, une question a été posée par un membre de ce conseil au sujet de l'implantation de la future clinique dont nous avons des informations éparpillées uniquement grâce à différents journaux (heureusement que ces médias existent !)...Une demande orale a été faite pour que tous les élus de la communauté de communes, fassent remonter une motion de demande d'implantation au sud de la Seine. D'ailleurs les habitants de chaque commune pourraient également se manifester.

Après avoir abandonné un projet d'implantation sur La Rochette, on parle ensuite d'une implantation sur Lieusaint/Moissy Cramayel, Carré Sénart...Vert-Saint Denis se placerait également sur les rangs...

Par contre, une implantation sur la parcelle des Portes du Gâtinais anciennement dénommée « La Pierre Frite » qui compléterait la clinique de réadaptation des Trois Soleils située

sur la commune de Boissise-le-Roi serait bien plus logique.

En effet, pourquoi déplacer les cliniques de l'Ermitage de Dammarie les Lys, dont une structure IRM a vu le jour il n'y a pas si longtemps, et celle de Saint Jean de la route de Corbeil à Melun pour les situer encore plus au nord ? Qui plus est, ces infrastructures de santé placées au nord de la Seine seront d'accès très difficiles pour la population sud et sud ouest du département de Seine et Marne, car, traverser Dammarie-Les-Lys, Melun, et se rendre sur Carré Sénart / Lieusaint promet bien du plaisir pour une population qui aura du mal à s'acheminer vers ces lieux ! Quels moyens pourraient permettre d'acheminer notre population ?

De plus, ces structures viendraient gonfler celles qui se trouvent implantées à Corbeil, Quincy sous Sénart, Villeneuve Saint Georges... et... le futur hôpital de Melun avec la Clinique des Fontaines qui doivent voir le jour

à l'horizon 2014 dans les bois de Montaigu au Nord de Melun, près de la zone de la Cave de Vert Saint Denis !

Alors, Mesdames et Messieurs les décideurs, peut-être aurez-vous un peu de compassion et de raison pour équiper une zone un peu rurale faite du Pays de Bière mais aussi de zones urbaines telles que Dammarie-les-Lys, St Fargeau-Ponthierry, Pringy, Boissise-le-Roi et d'autres encore.

Il ne suffit pas de penser toujours profit mais aussi de considérer une population qui ne rejoint pas et de lui permettre d'accéder à des soins sans traverser un département !

Où donc se trouve la mission d'aide et d'assistance à notre population, que chacun devrait avoir en mémoire. On nous parle souvent de l'humanitaire, c'est bien, d'autant plus que parfois c'est pour des pays éloignés ; mais alors que doit-on penser de l'humanitaire à notre porte ?



Sur un air de country



Le country qui avec sa trentaine d'adhérents, représente la section la plus importante en effectif de l'AVEB, mérite d'être présenté dans ce nu-

méro en attendant de vous faire découvrir les autres sections lors des prochains « Villiers Info ».

Le country est né des différents folklores européens exportés dans l'ouest américain par les premiers pionniers et émigrants irlandais, suisses, allemands et français, au début du 18^{ème} siècle.

La musique qui relatait la vie quotidienne de ces aventuriers était constituée d'un fond musical joué avec des instruments légers et mobiles (harmonica, guitare, violon, banjo, cuillères pour le rythme) accompagnant des chants joyeux et dynamiques. Actuellement, des instruments classiques sont venus compléter les orchestres (batterie, le piano ...).

Dans les années 50 cette musique folklorique est passée au style « rock'n'roll » mais celui-ci devenant de plus en plus « dur », elle a fait un retour à un style plus traditionnel.

Bob Dylan, Jerry Lee Lewis, Elvis Presley, Ray Charles, Johnny Cash, Nat King Cole font partie des musiciens qui ont chanté, joué et popularisé cette musique.

Les « danses country » (on peut en compter plusieurs centaines) qui sont un mélange de différents folklores européens (quadrille français, mazurka polonaise, scottish écossaise, gigue irlandaise...) se pratiquent sur des musiques qui font chacune l'objet de chorégraphies différentes. Elles se dansent soit en ligne (style madison) soit en cercle lorsqu'elles sont exécutées en couple.

A travers la musique et la danse country, c'est aussi un « style », un état d'esprit et une culture qui se dégagent et qui plongent les adeptes dans une ambiance nord américaine, un rêve d'enfant, au milieu des grands espaces de l'Arizona, Texas, Colorado et Tennessee parmi les cow-boys avec les chapeaux, les chemises à carreaux, les bottes et ceinturons en cuir, les chevaux.....

De nombreux clubs ont vu le jour en France ces dernières années et il est facile de trouver à proximité de chez soi des lieux pour danser. Ils sont répertoriés dans des sites comme country-France, country.com, country gone, etc.....

Chacun peut trouver un intérêt dans cette forme d'expression, en appréciant tout simplement ce style de musique, ou en dansant sur des rythmes soutenus et entraînants permettant de se dépenser physiquement, tout en se retrouvant dans une ambiance

conviviale et chaleureuse où chacun évolue à son niveau avec un maximum de plaisir.

Si vous souhaitez essayer quelques pas, l'AVEB vous accueille chaque mercredi à 20h à la salle de la Bergerie à Villiers-en-Bière. Les deux premières séances de septembre seront gratuites afin de permettre à chacun de faire un essai. Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Pascal Hoffman au 06 74 40 31 57. Nous serons heureux de vous accueillir



Echange de compétences et des savoirs

Nous avons pu nous apercevoir à la lecture des Villiers Info, qu'au sein de notre village, nous avons des personnes passionnées par des activités culturelles, manuelles ou sportives. L'un joue de l'épinette, l'autre est intéressé par les reptiles, les fleurs et les jardins sont la passion d'un couple et en discutant dans les rues du village ou au bord de la piscine, nous découvrons qu'il existe autour de nous des amateurs ou des artistes, des intérêts

ou des passions, de simples occupations ou de véritables hobbies chez nos concitoyens. Certains sont heureux de faire découvrir leur jardins secrets, d'autres par timidité ou fausse modestie n'osent pas en parler. Pourtant, en ouvrant un peu la porte de nos intérêts, cela suffirait peut être pour s'apercevoir qu'une personne, un voisin, un habitant de Villiers ou d'une commune environnante partage la même passion et serait peut être très heureux d'établir un

contact pour pouvoir partager, échanger sur un sujet commun.

Dans le cadre du développement du lien social sur le village, la Municipalité encourage toutes les actions favorisant les contacts entre les habitants.

Alors n'hésitez pas à en parler. Villiers dispose des quelques moyens (locaux, AVEB) pour permettre à chacun de créer, de communiquer et de partager une activité culturelle, artistique, ludique ou scientifique.

La maison commune et l'instruction publique



Dans une petite commune, la mairie tient une place importante. Lorsque vous passez sur la place de Villiers, sans doute ignorez-vous que sur le terre-plein central face à l'abribus, se tenaient auparavant la mairie et l'école du village. Alors, qu'est-il advenu de ces bâtiments et comment notre actuelle mairie, autrefois habitation privée, est-elle devenue maison commune ?

Avant 1868, la municipalité de Villiers-en-Bière ne disposait pas de maison commune. Lorsque que l'on consulte les compte-rendus de l'époque, il est en effet parfois mentionné que le conseil se réunit « au lieu habituel de ses séances » sans autre précision. Sans doute s'agissait-il du domicile du maire ou de l'un de ses conseillers.

Face à la nécessité, en octobre 1867, les plans d'une mairie sont prêts et bientôt validés par le préfet. L'emplacement choisi, face à la ferme de Villiers et de sa mare, non loin de l'église, est central. Le bâtiment est typique de son époque, pierre meulière et tuiles mécaniques et en 1868, pour la première fois, le conseil municipal y siège.

La Troisième République et Jules Ferry amènent l'école jusqu'à Villiers. Pendant un temps il est envisagé que le village fournisse le terrain et que les

frais de construction d'une école soient partagés avec Vosves, tout proche. Vosves optera finalement pour un projet sans Villiers et la préfecture imposera la construction d'une école au village. Bientôt, les plans sont finalisés et l'école voit le jour. Elle est contiguë à la mairie et ouvre ses portes en 1903. L'instruction publique y sera assurée pendant cinquante huit ans puis l'école sera désaffectée faute d'élèves en 1961. Le 20 novembre 1976, le conseil municipal, compte-tenu de la vétusté et de l'insalubrité de la mairie dont le projet de destruction est envisagé de longue date, décide de l'achat d'une propriété d'environ cinq hectares, appartenant au docteur Yves Gobin et son épouse, comportant une maison de maître (l'actuelle mairie) et des bâtiments annexes destinés à abriter les services municipaux, pour la somme de 2.250.0000 francs, financée pour moitié, sur fonds propres et pour l'autre moitié, au moyen d'un emprunt.

Alors quelle est l'histoire de ce bâtiment qui va être promu au rang de mairie ?

Lorsque Jean-François Pellissier, plumassier parisien, acquiert aux enchères la ferme d'Orsonville en 1904, il devient en fait propriétaire, hors terres cultivées et bois, de trois ensembles de biens bâtis : d'une part, *le pavillon de chasse* ou *château de Villiers* et ses dépendances, tout près de la chapelle, ensuite, de diverses maisons et bâtiments dans le village et enfin, la ferme d'Orsonville et ses dépendances. Le bâtiment, appelé à l'époque *le Manoir* qui est aujourd'hui notre mairie n'existe pas encore. Il sera construit dans les années vingt et *le château de Villiers* lui, sera rasé en 1913. Ne seront conservés que les communs, consistant en une remise à voitures et sellerie au-dessus (l'actuel atelier municipal)

et un grand chalet comprenant une écurie avec trois stalles distinctes pour 3 chevaux chacune, et, au premier étage, trois chambres de maître avec balcon (les écuries qui bordent le court de tennis). La serre et le potager existent depuis 1870 et

sont maintenus.

La veuve de Jean-François Pellissier décide de s'installer à la Glandée et vend alors le Manoir avec le parc et ses dépendances, devenus trop grands, à M. Lessaffre, industriel. Pendant la seconde guerre mondiale, la maison est réquisitionnée par l'occupant allemand et c'est la musique militaire qui y élit domicile. Les villageois d'alors se souviennent de longues soirées bruyantes et très arrosées. A la fin des années 60, M. Lessaffre vend la propriété au docteur Gobin qui, comme on l'a vu, la cèdera à la commune en 1976.

A cette époque, la commune, limitro-



phe de la forêt de Fontainebleau, est légalement tenue de mettre à la disposition des pompiers une réserve d'eau de 300 mètres cubes. De cette nécessité naîtra l'idée d'une piscine. De 1978 à 1980, des travaux sont entrepris et une piscine ainsi qu'un court de tennis sont construits dans l'ancien potager face à la serre.

Tout récemment, après des années d'occupation, le logement de fonction de secrétaire de mairie au premier étage de la mairie, très dégradé, a été rénové et transformé en bureaux pour l'équipe municipale et le court de tennis et la piscine ont été réhabilités après trente années de loyaux services.



NOUVELLES BRÈVES

Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsqu'une personne est victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (accident de la voie publique, morsure de chien, agression...) la *Caisse d'Assurance Maladie* qui rembourse à la victime ses dépenses de santé et l'indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance, pour récupérer les sommes qu'elle engage.

Cette démarche, le *Recours Contre Tiers*, permet de faire supporter au responsable d'un accident les dépenses qu'il provoque. Elle permet aussi de préserver notre système de santé et ne modifie en rien les modalités de prise en charge des assurés sociaux.

Alors, si vous avez été victime d'un accident causé par un tiers, faite le savoir immédiatement. Déclarez votre accident

- **Soit en ligne** sur www.ameli.fr, rubrique « *Votre Caisse* »
- **Soit par courrier postal** mentionnant votre numéro de sécurité sociale à adresser à : *Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne Service Contentieux*, 77605 Marne la Vallée Cedex 03.
- **Soit par téléphone au 3646** (*Prix d'un appel local depuis un poste fixe*)

Pour les jeunes...

Devenez animateur en préparant le BAFA.

Ce brevet permet d'encadrer à titre non professionnel, dans le domaine de l'animation socioculturelle des enfants et/ou des adolescents, lors de séjours dans le cadre d'un engagement social et citoyen, et d'une mission éducative.

Des stages sont organisés toute l'année durant les vacances scolaires par de nombreux organismes.

Sous certaines conditions, une participation de la mairie peut être accordée (voir règlement de l'Action Sociale).

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Etat civil

Mariage :

Stéphanie HOFFMAN et Nicolas VANDENBON le 15 mai 2010

Conformément à la loi informatique et liberté, vous pouvez si vous êtes concernés vous ou un membre de votre famille, vous opposer à la parution dans nos colonnes d'une naissance, mariage ou d'un décès en le faisant savoir au service de l'état civil. Sans opposition la publication sera automatique.

Développement de l'offre de formation post-bac en Sud Seine et Marne

Le Site de Fontainebleau de l'Institut Universitaire de Technologie Sénart Fontainebleau ouvrira en septembre 2011 deux nouvelles formations commerciales :

- Un DUT Technique de Commercialisation (formation diplômante bac+2) destinée aux élèves ayant un baccalauréat.
- Une licence professionnelle Commerce option Management du Point de Vente (formation diplômante bac+3) destinée aux étudiants titulaires d'un bac+2.

L'IUT souhaite s'inscrire dans les projets de l'Université Paris Est Créteil (sa

maison mère), l'Etat et les collectivités territoriales en renforçant et en densifiant l'offre de formation de l'enseignement supérieur dans le sud de La Seine et Marne.

Ces formations de proximité permettront ainsi de répondre à la demande croissante de formations dans le domaine commercial des jeunes sud seine-et-marnais et des départements limitrophes en leur permettant d'accéder aux études supérieures à proximité de leur domicile.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Delphine FASSIER (coordinatrice pédagogique) au 01 60 74 68 23 ou fassier@u-pec.fr.

Soins palliatifs et accompagnement

Les progrès dans le champ de la santé génèrent une augmentation de l'espérance de vie : ainsi, de nombreuses personnes voient leur durée de vie allongée, certaines présentent des maladies chroniques parfois de plus en plus complexes et ont des handicaps de plus en plus sévères. Toute personne atteinte d'une maladie grave évolutive ou terminale doit pouvoir bénéficier de soins qu'ils soient curatifs ou palliatifs.

Les soins palliatifs sont des soins globaux et actifs qui visent à soulager les douleurs physiques ainsi que les autres symptômes et qui prennent en compte la souffrance psychologique, sociale et spi-

rituelle du patient et de son entourage.

Les réseaux de santé « soins palliatifs, soins de support, douleur » mettent à disposition des patients et de leur entourage mais aussi des professionnels libéraux et institutionnels, une équipe de coordination spécialisée dans le suivi des maladies graves. Ces experts conseils viennent en appui du médecin traitant et de l'équipe soignante à domicile pour améliorer la gestion des problèmes spécifiques liés aux affections graves et évolutives.

Ces équipes favorisent le maintien à domicile des personnes qui le désirent et assurent la continuité de la prise en soin médicale, psychologique et sociale entre

la ville et les établissements de santé. La démarche des réseaux est fondée sur le respect de la personne, de ses droits et de ses souhaits. Leur intervention est entièrement GRATUITE.

Deux réseaux de santé couvrent le département de l'Essonne : le réseau NEPALE sur le nord et le réseau SPES sur le sud de l'Essonne et les communes limitrophes de Seine et Marne.

Pour toute information, vous pouvez joindre l'équipe de coordination du réseau SPES en appelant le 01 64 99 08 59 ou en écrivant à : RESEAU SPES-ZA rue de la Bigotte 91750 CHAMPCUEIL.